

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
CCAS DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2023/017 : Rapport d'activités de l'épicerie solidaire– Année 2022

L'An deux mille vingt-trois, le treize juin à 18h30

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARNAUD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 07 juin 2023.

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10

Présents : M. BARNAUD Président, Mme PELLET-SCHIFFRINE, Vice-Présidente, Mme LE MONNIER, M. ASSOUS, Mme COURTOIS, Mme VIENNEY, M. HIDEG.

Représentés : Mme BOISNE-NOC, pouvoir à M. ASSOUS, Mme TIRAVY, pouvoir à M. BARNAUD, M. JENDOUBI pouvoir à Mme PELLET-SCHIFFRINE

Excusée : Mme GRANDJEAN

Secrétaire de séance : Delphine CARLIER, responsable.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 13 novembre 2019 relative à la reprise en gestion municipale de l'épicerie solidaire « le panier canavérois » par le CCAS,

Considérant la présentation faite par Monsieur le Président du rapport d'activités de l'épicerie solidaire pour 2022,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

Article 1 : Prend acte du rapport d'activités de l'épicerie solidaire pour l'année 2022.

Article 2 : Autorise la diffusion du rapport d'activités sur le site de la Ville et auprès des partenaires du CCAS et de l'épicerie solidaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du C.C.A.S. est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Chennevières-sur-Marne, le 13 juin 2023



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Pierre BARNAUD